





ASSOCIATIONS: UN AVENIR EN QUESTIONS

Dijon – Mardi 20 mars 2012

Jean-Philippe MILESY

Bonsoir, je suis Jean-Philippe MILESY, Délégué général de la structure Rencontres sociales, dédiée au développement des coopérations, des marchés, des rencontres et des débats entre économie sociale, mouvement social et monde syndical. Je travaille avec la MACIF, partenaire de notre structure, qui m'a demandé d'animer ces débats sur les associations, leur place dans la société et leur devenir. Ils s'inscrivent dans un contexte très particulier, celui de l'élection présidentielle où beaucoup de choses sont dites sur les associations, leur place dans la cité, leur action économique et sociale, mais aussi leur rôle en tant que mouvement de citoyens en action.

Une rencontre s'est déroulée le 10 à Saint-Denis où les grands candidats se sont exprimés devant la Conférence permanente des Coordinations associatives, la CPCA, marquant leur engagement auprès du monde associatif, chacun suivant sa conviction et son positionnement politique.

Madame Clotilde DRUELLE-KORN revient dans un article du *Monde* sur cette remise en cause des corps intermédiaires. Le surtitre de son article dit : « Selon Nicolas SARKOZY, certains syndicats et associations auraient confisqué la parole des Français. Ce sont pourtant de précieux rouages de la démocratie. » Nous parlerons effectivement de ces précieux rouages ce soir, car les associations se trouvent au cœur de la vie quotidienne des Français. Au-delà de certaines mésaventures, souvent montées en épingle par les médias, les Français plébiscitent pour leur grande majorité les associations comme étant des vecteurs importants de la vie en société. Ils leur donnent du temps et des moyens, de très nombreux adhérents et bénévoles dans notre pays consacrent une part importante de leur vie au développement des associations.

Je voudrais faire un petit point d'histoire avant d'écouter nos intervenants de ce soir :

- François COLAS, délégué des sociétaires de la MACIF,
- Dominique GUIBERT, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme,
- et Jean-Pierre WORMS, administrateur de la FONDA.

Ce n'est pas forcément un hasard si nous voyons de la part de certaines forces politiques une contestation du fait associatif. L'histoire des associations est une histoire de résistance, de citoyens engagés autour de projets sociaux. Nous avons appris à l'école que la loi Le Chapelier était une loi de libertés par rapport aux horribles corporations, mais il s'agissait également de la première loi libérale française : sous prétexte de libérer les travailleurs, cette loi interdit toute coalition, toute expression d'intérêts communs et Jean Jaurès la qualifiera de terrible. Des réactions à cette loi se feront jour au cours du XIX^e siècle, souvent sous la menace de lois de police.

Certaines personnes s'associeront autour d'intérêts sociaux très modiques, par exemple l'association Le sou du Linceul qui permettra aux indigents de ne pas aller à la fosse commune sans linceul. Ces

Dijon – Le 20 mars 2012 1 / 18



besoins sociaux sont modiques, mais ces sociétés de secours mutuel vont donner naissance aux grandes mutuelles qui portent le social en France.

Certaines personnes s'associeront autour d'un projet professionnel, autour d'outils, de marchés et formeront les associations ouvrières de production.

Certaines personnes s'associeront autour de la recherche de crédits pour mener leurs entreprises, leurs activités. Ce seront les premières associations, les premières caisses de crédit mutuel qui donneront naissance en se fédérant aux banques coopératives que nous connaissons.

Des associations d'éducation populaire naitront également, en particulier avec Jean MACÉ et la création en 1864 de la Ligue française de l'Enseignement et de l'Éducation permanente.

Le fait associatif s'inscrit donc dans l'histoire des luttes des citoyens pour répondre à des besoins sociaux, éducatifs et de solidarité, quelle que soit leur importance. Ils agiront en ordre dispersé ou se fédéreront, ils agiront sur un territoire ou se donneront des visées un peu plus larges.

Ce monde associatif du XIX^e siècle sera à l'origine du mouvement que nous connaissons, qui se développera particulièrement avec la loi de 1901, loi d'ordre public, mais aussi de liberté, donnant des garanties aux associations.

Depuis 50 ans, le monde associatif a connu un grand essor dans tous les domaines et c'est ce dont nous allons parler maintenant avec nos intervenants. Je vais d'abord leur demander de dire en quoi la MACIF, la Ligue des Droits de l'Homme, la FONDA se sont retrouvées pour organiser de tels débats en 2011-2012.

François COLAS, MACIF

Bonsoir à tous. La MACIF n'est pas une association, mais une mutuelle d'assurance. Elle est néanmoins un partenaire historique et légitime du milieu associatif, qui a noué des liens durables avec un certain nombre d'associations. Nous nous retrouvons régulièrement pour débattre et mener des réflexions sur le long terme, ces rencontres nous permettent de mieux connaître le milieu associatif pour mieux répondre à ses besoins et aspirations, aller au-delà de la simple coopération technique pour essayer de construire un certain nombre de choses ensemble. Nous nous apercevons également que, bien que n'étant pas une association, nous avons un fonctionnement similaire en termes de gouvernance.

Voilà ce qui nous rapproche sur ce thème, notamment depuis un an avec la FONDA par le dispositif Faire ensemble 2020 auquel la MACIF s'est tout de suite associée en organisant un certain nombre de tables rondes. Nous en avons organisé trois dans les départements limitrophes, une à Dijon en juillet et les participants à cet atelier attendaient de savoir ce qu'allait devenir cette démarche.

Dominique GUIBERT, Ligue des Droits de l'Homme

Je ferai pour ma part un petit point d'histoire pour compléter ce qu'a dit Jean-Philippe : La Ligue a été créée en 1898 sur la base de la réponse à l'affaire Dreyfus. Elle est l'une des plus anciennes associations de France et il faut se souvenir qu'à ses débuts, la Ligue des Droits de l'Homme a eu une

Dijon – Le 20 mars 2012 2 / 18



orientation très forte pour l'économie sociale. L'un des grands théoriciens français de l'économie sociale, Charles GIDE, était membre du Comité central de la Ligue. Ayant la chance de compter parmi les dirigeants de la Ligue l'un des fondateurs, créateur et théoricien de l'économie sociale en France, nous nous sommes donc dit qu'il était peut-être opportun, au moment où cette économie sociale est mise en balance par la globalisation de type financier et où certaines personnes se retrouvent dans des situations de crise, se retournant souvent vers l'économie sociale en se demandant s'il ne s'agit d'une des solutions à apporter à nos problèmes économiques, de poser nouveau la question : Ne pourrions-nous pas retrouver l'unité stratégique entre économie sociale et Droits de l'Homme qui s'est perdue au fil du temps ?

En effet, l'économie sociale a suivi son propre rythme, relativement lent, mais à la mesure de ce que veut faire l'économie sociale, c'est-à-dire une économie humaine, à la taille de la personne, qui s'est trouvée totalement dépassée par l'accélération de la financiarisation et du développement d'un capitalisme international.

Les Droits de l'Homme qui se sont trouvés en situation d'affirmation en 1945, se sont largement séparés du milieu de l'économie sociale. Nous nous sommes donc dit que nous avions peut-être là l'occasion de retrouver cette unité stratégique. Lorsque nous avons commencé à discuter avec nos amis de la MACIF et de la FONDA, nous avons constaté que cette unité stratégique méritait d'être refondée théoriquement en participant à des réunions de ce type. Nous devons en effet produire autrement, consommer autrement, nous devons nous conduire autrement vis-à-vis du monde et de ses ressources et nous essayons donc d'inventer ensemble une nouvelle manière de proposer le monde.

Jean-Pierre WORMS, FONDA

La FONDA est une association de responsables individuels, personnes physiques, individus qui se sont associés à titre personnel pour promouvoir les valeurs de l'engagement associatif, le rôle des associations dans la production de la société et dans la construction du lien social, politique et économique. Il nous était assez naturellement évident de travailler avec la MACIF, un des organismes représentant cette volonté de construire de la solidarité économique et du lien social à partir de la solidarité sur des enjeux économiques, et la Ligue des Droits de l'Homme qui au départ était effectivement une institution de défense des Droits fondamentaux dès lors qu'ils étaient menacés, mais qui a progressivement élargi son champ d'intervention dans tous les domaines de l'accès à l'ensemble des droits constituant la citoyenneté.

De notre côté, nous défendons la capacité des citoyens de s'associer pour produire du bien commun, une construction de la société par elle-même, ce qui rassemble les personnes et permet de vivre ensemble en paix et avec le maximum d'équité et d'égalité.

L'approche de la FONDA étant complémentaire, il est donc tout à fait naturel que nous nous retrouvions ensemble aujourd'hui. Vous aurez l'occasion de voir que je me placerai au cours de mes interventions dans une situation d'alerte, car je crois que la crise de la démocratie à laquelle nous assistons concerne également le monde associatif et que ce dernier doit mener une très sérieuse

Dijon – Le 20 mars 2012 3 / 18



réflexion sur les transformations et les conditions de l'engagement collectif pour construire la solidarité.

Jean-Philippe MILESY

Je vous remercie.

Le premier de nos thèmes portera donc sur la situation des associations dans le paysage institutionnel, dans l'ensemble économique et social français, dans les rapports avec les collectivités, les grands dispositifs législatifs, etc. Le second reviendra sur les liens essentiels entre associations et citoyenneté. Nous tenterons de voir dans un troisième temps de quelle manière les associations peuvent se projeter, défendre leurs valeurs et leurs principes dans une société où l'idéologie libérale va à leur encontre.

Dijon – Le 20 mars 2012 4 / 18



THEME N°1: SITUATION DES ASSOCIATIONS DANS LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL

Dominique GUIBERT

Je voudrais vous proposer un décalogue, c'est-à-dire une illustration de la nécessité du mouvement associatif en dix points et je vais pour commencer rappeler trois évènements. Tout d'abord, la théorisation faite par le Président de la République de son rapport direct avec la population, avec une sorte de retour, sans situation intermédiaire entre les deux. Cette conception de la société qui s'éloigne même de la conception libérale de la société civile est une question tout à fait intéressante à étudier.

Nous sommes des associations d'intérêt public ou d'intérêt général, la CPCA dit que nous sommes des associations d'intérêt citoyen. Nous avons des ressources financières, des subventions, des financements par les pouvoirs publics territoriaux ou nationaux correspondant à un travail d'intérêt général auprès des citoyens, des missions dans le logement, la santé, l'accueil des personnes âgées et en particulier en matière de cohésion sociale. L'Agence centrale pour la Cohésion sociale changeant de politique chaque année, elle nous demande de dresser un bilan de notre activité, destiné à rendre compte de nos actions. Si nous ne respectons pas cette demande, les crédits sont coupés et moins nous avons de crédits, plus le nombre d'inspecteurs pour vérifier ce que nous en faisons est important.

J'ai reçu ce matin un message de la section LDH de Strasbourg me signalant que l'une des associations avec lesquelles elle travaille, étant désormais privée de toute subvention, a décidé de cesser son activité. Ceci m'amène donc à vous proposer le décalogue suivant :

- 1. L'un des fondements de notre activité est de servir l'égalité d'accès aux droits, car ils sont universels.
- 2. Tous ces droits sont indivisibles. Les droits civiques et politiques, les droits économiques et sociaux ne peuvent être séparés.
- 3. Nous pouvons prétendre à l'effectivité des droits, car ils sont indivisibles et universels.
- 4. Nous, associations, prétendons à l'autonomie du social. L'idée de subordonner le social à l'économique nous coûte, car seul compterait alors le développement économique au détriment du social.
- 5. Notre conception de la société civile n'est pas une société individualiste. Il ne s'agit pas de dire qu'il n'y a qu'une société résultant de la somme des individus, mais de considérer que la société civile ne peut exister sans s'appuyer sur un état de droit qui d'un côté fixe les lois qui sont les mêmes pour tout le monde et de sublimer les intérêts individuels et particuliers pour en faire un intérêt général.

Dijon – Le 20 mars 2012 5 / 18



- 6. La proximité entre droits de l'Homme et économie sociale demande à être refondée. J'estime qu'il s'agit de l'une des principales tâches du secteur associatif et du secteur de l'économie sociale.
- 7. La liaison entre les deux ordres, droits individuels et droits collectifs, ne peut se fonder que sur la solidarité entre les personnes. Si nous ne remettons pas en avant cette notion de société solidaire, nous perdrons l'objectif.
- 8. Le rôle des associations est lié à la crise de la démocratie que nous connaissons aujourd'hui. Le fait que certains citoyens puissent actuellement douter de l'intérêt de la démocratie nous amène à poser la guestion de son développement.
- 9. Nous n'avancerons pas si nous ne mettons pas en cause la nature du produit, la façon de produire et ce que nous sommes.
- 10. Droits de l'Homme et économie sociale ne constituent pas une possibilité de l'évolution, mais une nécessité. Si nous ne mélangeons pas ces deux notions, nous perdons une possibilité stratégique de mettre en avant nos activités.

Jean-Philippe MILESY

Tu as évoqué la question des rapports entre associations et territoires, pourrais-tu y revenir un peu?

Jean-Pierre WORMS

Vous avez tous des expériences vécues et j'ai vraiment envie de nourrir nos propres apports de vos réflexions et témoignages avant de développer. Comment la démocratie, les droits individuels et collectifs et la solidarité économique et sociale sont-ils remis fondamentalement remis en cause ?

Jean-Philippe MILESY

Nous vous donnons donc la parole.

De la salle

Pour ma part, je suis frappé par le caractère extraordinairement disparate des organisations associatives. Je l'ai tout particulièrement constaté à travers mon expérience de la CPCA. Cette dernière regroupe théoriquement un nombre considérable d'associations et il me semble difficile de trouver une espèce d'unité ou d'homogénéité à travers cette prolifération associative. Les associations dont on entend la voix sont des associations importantes, qui ont réussi à se structurer, qui ont une réelle puissance d'intervention, car ayant reçu une espèce de mission d'intervention sociale, essentiellement par le biais de multiples financements dont je ne peux calculer le montant, mais qui me semble être considérable. Peut-être une personne ici présente a-t-elle une vision plus précise de cet aspect financier qui permet aux associations d'exister et de fonctionner. Le monde associatif tire à mon avis une structure de la prolifération de ces financements.

Dijon – Le 20 mars 2012 6 / 18



L'évènement récent est que dans le cadre de la RGPP, dans le projet qu'a l'État d'économiser ses propres deniers, nous assistons à la fermeture du robinet du financement. C'est particulièrement net du côté de l'État qui cherche par tous les moyens à se défausser sur des échelons inférieurs que sont les régions et les départements, voire les municipalités. Ces différentes structures hiérarchiques et administratives échappant politiquement à l'État, on s'ingénie à contrôler et à diminuer le financement des associations. Nous le constatons très nettement dans le cas des associations d'insertion, les associations culturelles ou sociales, notamment dans les quartiers.

Nous assistons actuellement à une certaine dégradation de la structure de fonctionnement des associations qui se trouvent contraintes de réduire leurs dépenses et de licencier, voire de disparaître comme l'a signalé tout à l'heure Dominique GUIBERT. La situation des associations me semble ambiguë et compte tenu du nombre très important de structures administratives, elle me semble aller se dégradant.

J'ai souvent entendu dire, notamment lors de la réunion qui s'était tenue en 2009 à Paris où la CPCA avait tenté de regrouper le monde des associations, qu'il s'agissait de se référer à l'Europe pour le financement d'associations à ambition sociale affirmé, mais l'Europe n'a actuellement aucune envie de financer le monde associatif. Nous nous trouvons donc dans une situation de fluctuation et de dispersion encore plus importante des associations, dans la mesure où les principales d'entre elles, à objectif démocratique, sont fortement fragilisées. J'estime que nous assistons à une espèce de crise associative, de laquelle nous tentons de sortir en proposant des objectifs, notamment de liaison avec l'économie sociale.

De la salle

Il existe parfois des situations assez proches entre les associations et les mutuelles qui gèrent des services ou des établissements. J'estime depuis un certain nombre d'années que les associations sont instrumentalisées par les services de l'État, voire des collectivités territoriales. On s'adresse en effet à une association pour faire un travail que l'on ne veut plus réaliser.

De plus, dans les grosses structures, il arrive un moment où l'on ne sait plus qui de la direction ou des bénévoles gère.

De la salle

Il convient de préciser ce que l'on met sous le terme associatif et de savoir de quelle association il est question. Il existe deux formes d'associations. Tout d'abord, les associations gestionnaires d'activités d'établissement, présentées comme de grosses associations gérant beaucoup d'argent, mais qui ne regroupent en réalité que très peu de bénévoles. Elles peuvent effectivement être instrumentalisées, mais ce ne peut qu'être le cas dans la mesure où elles vont sur des logiques de participation à la vie de la société.

J'estime que les associations ne touchent pas de subventions, mais qu'elles sont financées pour les prestations qu'elles rendent. Je différencie en effet les prestations rendues — l'activité d'un établissement — et la philosophie de l'association. L'association doit toujours rester un lieu de contestation, de revendication. L'établissement peut être instrumentalisé en fonction des fonds

Dijon – Le 20 mars 2012 7 / 18



publics reçus et de mission allouée, mais tel est son intérêt, puisque cela va dans le sens souhaité. J'ai géré bon nombre de fonds publics et mon autonomie existait dans la pédagogie que je faisais appliquer dans le champ de ma compétence.

Je devais rendre des comptes, mais je restais néanmoins complètement autonome dans la forme et dans la façon dont je travaillais avec les personnes. Il convient donc de bien différencier associations de gestionnaires et associations de militants.

De la salle, LDH Autun-Morvan

Je voudrais m'inscrire en faux : si l'association dispose d'un fonctionnaire habitué à demander des subventions, elle peut en obtenir de la part de l'Europe. Elle ne pourrait le faire seule. Le FSE peut vous venir en aide, vous aider, il vous contrôle, évitant un certain nombre de dérapages, mais crée dans le même temps certaines obligations.

J'aimerais moi aussi, pousser un cri d'alarme : les associations ne comptent guère plus de jeunes. Les jeunes ne restent plus dans la partie pauvre de la Saône-et-Loire qu'ils doivent quitter une fois leur bac en poche. Nous les retrouvons sur le terrain, par à-coups, mais nous les voyons disparaître aussi vite qu'ils ne sont arrivés sur des cas précis. Ils sont présents lors de coups durs, mais nous ne nous retrouvons donc qu'avec une poignée de bénévoles âgés, loin de toute structure de type CIMAD ou Secours populaire et nous assumons nécessairement bon nombre de fonctions.

Nous pouvons également parler du réseau. RESF est un autre type de fonction, qui m'apparaissait impossible au regard de mon âge et de mes habitudes d'association, avec des personnes qui craignent les associations. Je suis allé voir comment tout cela fonctionnait lors du Congrès annuel et j'ai été quelque peu surpris : Lorsque nous sommes dix pour faire une lettre à nos candidats, nous mettons facilement trois jours, et là, un texte s'est écrit en une heure à l'écran.

Jean-Philippe MILESY

Revenons du côté de la table, avec bon nombre de questions sur le côté disparate, sur la démocratie dans les associations, le travail des associations gestionnaire, la relève générationnelle et les nouvelles formes d'organisations citoyennes.

Jean-Pierre WORMS

Je suis absolument ravi de vous avoir donné la parole, ce que j'ai envie de dire conforte tout à fait ce que j'ai entendu. Il faut être tout à fait clair, derrière la crise de la démocratie se trouve une crise de la représentation. Nous constatons en effet un vieillissement évident des cadres associatifs, un extraordinaire épuisement d'une forme de démocratie qu'il faut absolument sauver, une très forte idée de la délégation démocratique.

Au bout du compte, les dirigeants parlent au nom des autres et nous avons aujourd'hui dans le phénomène de l'individualisme une chose extraordinairement positive : des individus refusent de déléguer. Ils veulent être eux-mêmes responsables de leur engagement dans la société. Les fonctionnements en réseaux, la capacité collaborative de construire un point de vue commun en

Dijon – Le 20 mars 2012 8 / 18



l'espace de quelques heures avec des mécanismes qui ne sont pas ceux de la délégation, mais ceux de la fluidité des rapports interpersonnels, de l'engagement individualisé des personnes dans l'action collective, produit également des formes d'engagement collectif, complètement novatrices, beaucoup plus fragiles à certains égards. Nous voyons émerger une formidable capacité citoyenne, notamment chez les jeunes. Je ne dirais donc pas que la démocratie est perdue, mais qu'elle est en pleine recomposition.

Toutes les institutions de représentation des associations sont nées de la FONDA qui les a imaginées et leur a délégué un certain nombre de fonctions. Nous nous trouvons aujourd'hui, avec l'obligation d'analyser en profondeur la crise de la démocratie associative. Comment retrouver la qualité de l'engagement associatif? Nous avons fait ce fameux Faire ensemble 2020, car les associations nous semblent actuellement coincées par le court terme, par une extraordinaire dépendance aux financements publics. Nous sommes parmi les pays développés le pays où le monde associatif est le plus dépendant des financements publics. Les associations sont tellement obnubilées par ces problèmes de survie qu'elles ne parviennent plus à regarder le long terme, à définir les problématiques auxquelles elles se trouveront confrontées demain pour pouvoir y faire face.

Dans le cadre de Faire ensemble 2020, nous avons toute une dynamique de petits groupes de réflexion à qui l'on demandait quels éléments semblaient annoncer de graves problèmes pour demain. A partir de ces éléments de diagnostic, il conviendra de définir des stratégies, des éléments permettant de développer l'associativité, l'associationnisme, la capacité de vivre ensemble solidairement en se reconnaissant. Nous avons vu émerger un discours complètement différent du discours un peu convenu du monde associatif organisé et aujourd'hui, je crois qu'il est très important de rétablir la connexion avec le formidable héritage du monde associatif, du monde mutualiste, l'héritage de Charles GIDE. La République sociale est actuellement attaquée par les pouvoirs politiques, par la crise économique et par la désuétude de ses propres modes d'organisation et de fonctionnement. Il est essentiel pour nous de savoir écouter, nous ouvrir et faire la connexion entre les dynamismes existants dans la société et la force des grandes organisations associatives qui sont actuellement à bout de souffle et terrifiées par les menaces pesant sur elles.

Dijon – Le 20 mars 2012 9 / 18



THEME N°2: ASSOCIATIONS ET CITOYENNETE

Jean-Philippe MILESY

N'avons-nous pas une certaine singularité française du modèle associationniste ? En Italie, une bonne partie de ce que font les associations gestionnaires dans les services sociaux est assurée par des coopératives au fonctionnement un peu plus entrepreneurial. Bon nombre de fondations existent en Espagne. Nos modes d'organisation ne sont-ils pas à revisiter ? Bon nombre d'associations se retrouvent en effet avec des conseils d'administration qui dans leur succession se sont beaucoup éloignés du projet.

Jean-Pierre WORMS

Il existe effectivement une spécificité très française : nous avons vécu une contradiction dont nous sommes sortis par le côté. Nous avons eu une période formidablement riche, l'associationnisme, le socialisme utopique, contre l'étatisme porté par l'héritage de l'Ancien régime et de la Révolution. Il existe en effet une continuité de ce point de vue. La Constituante a constaté qu'il était impossible de mettre en place une démocratie directe et qu'il convenait donc d'avoir des délégués ayant un accès privilégié aux lumières de la raison. Nous avons eu un suffrage censitaire, puis un suffrage réservé aux hommes – nous sommes tout de même le dernier pays européen à avoir reconnu le droit de vote à la moitié de la population française. Nous avions une conception extraordinairement élitiste du droit à représenter l'intérêt général et on demandait au peuple d'être vertueux.

L'école publique avait une double fonction : sélectionner les élites d'un côté, apprendre la vertu civique de l'autre. Cela a d'ailleurs abouti à une césure entre les grandes écoles de l'État et le reste de l'école qui fabriquait de bons citoyens.

Le monde associatif était à l'origine contre ce système. La loi de 1901 a reconnu la légitimité des corps intermédiaires, mais le modèle culturel de la délégation, du monopole de l'intérêt général par les élites publiques et les élites de l'État a fait que dès qu'elles avaient cette liberté, la première action des associations a été de faire le siège de l'État pour être reconnues. Il y avait des problèmes d'agrément, de reconnaissance d'utilité publique. Elles voulaient être reconnues par l'État, obtenir des financements publics et s'étonnent maintenant d'être instrumentalisées, que la légitimité des dirigeants associatifs tient en grande partie au fait qu'ils sont reconnus comme des interlocuteurs valables de l'État.

La fonction critique de la vie associative, qui devrait être une fonction centrale, a tendance à s'émousser un peu dans cette extraordinaire complicité structurelle qui existe entre le monde associatif tel qu'il s'est organisé dans l'histoire.

Je ne veux pas du tout cracher dans la soupe, nous avons tout de même formidablement contribué à construire la République, mais nous sommes au siège d'une contradiction qui nous saute à la figure aujourd'hui. Il s'agit effectivement d'un modèle très français, mais nous sommes le plus vieil État-

Dijon – Le 20 mars 2012 10 / 18



nation européen avec l'Angleterre. Nous avons dix siècles d'histoire, nous avions une monarchie de droit divin, nous avons ensuite créé une République composée d'élites ayant un monopole d'accès à la raison universelle et à ce titre, un monopole de l'exercice du pouvoir.

Du même coup, le politique était situé au-dessus de la société et nous, associations, nous nous trouvions en dessous du politique. Nous avons isolé le champ du politique du champ du social, c'est une caractéristique très française et cela nous bloque complètement dans la capacité d'assumer notre responsabilité de citoyen associé de reconstruire la République et la démocratie.

Dominique GUIBERT

Je suis assez d'accord avec ton tableau un peu sévère, mais je voudrais souligner que lorsque l'on fait de la comparaison internationale, la question fondamentale est de savoir si l'on retient dans la comparaison ce qui est différent ou ce qui ressemble. La comparaison terme à terme d'une situation dans un pays par rapport à un autre est souvent extrêmement dérangeante. Si je compare le système de protection sociale de l'Allemagne, de la France ou de la Grande-Bretagne, je constate qu'ils sont totalement différents, mais je vais oublier certaines choses. Nous travaillons souvent avec la *Human Rights Watch*, en particulier parce que ce sont les seuls à pouvoir faire des études dans les pays étrangers que nous ne pouvons pas faire parce que nous ne disposons ni des entrées ni des sommes nécessaires. La *Human Rights Watch* est entièrement financée par la fondation Ford, cela n'a posé aucun problème jusqu'à présent, nous nous entendons très bien avec eux, car ce sont des professionnels qui ne prétendent pas être une association militante structurant une société. Ils dénoncent des faits par rapport à des droits et acceptent donc de ce point de vue d'être financés par une association privée.

Nous nous sommes demandé ce que nous pouvions faire dans notre pays compte tenu de l'assèchement des subventions publiques. Devons-nous accepter le financement possible d'une grande entreprise privée ? Devons-nous accepter un tel financement, alors qu'en même temps, la totalité de nos sections s'occupe de dossiers de sans-papiers qui susceptibles de travailler sans-papiers dans cette même grande entreprise privée ?

Nous nous trouvons un peu dans cette spécificité qui fait que jusqu'à maintenant, nous étions en grande partie et en particulier pour les associations gestionnaires de services qu'elles rendent à des personnes et pour lesquelles l'État les agrée pour apporter ces services. Cependant, ces structures sont elles aussi en manque de financement et nous voyons des associations gérant des maisons d'accueil pour les personnes âgées dépendantes faire appel au privé, qui leur répond ne vouloir prendre part à leur action qu'à condition d'en tirer un certain profit. Nous nous trouvons donc dans une situation contradictoire tout à fait intéressante.

S'agissant du fonctionnement de l'association, réseau ou structure associative ancienne, même si leurs militants s'opposent, il existe bien une liaison entre les deux : l'engagement. Le monde associatif est passionnant, extrêmement difficile et forcément contradictoire. Nous avons vécu pendant plus de 40 ans avec l'idée que l'histoire avait un sens et que ce sens était parfaitement établi, que nous allions toujours vers un peu plus de progrès. Les personnes qui militaient dans des syndicats, des associations pensaient qu'en dépassant la structure la plus libérale, on pouvait arriver

Dijon – Le 20 mars 2012 11 / 18



à un autre type de société. Or depuis l'effondrement du mur de Berlin, je prétends que nous n'avons pas suffisamment avancé du point de vue théorique pour proposer un autre modèle de développement et de fonctionnement. Je trouve stratégique la liaison entre nous, car il s'agit peut-être du début d'une possibilité d'envisager les choses.

Je rappelle mon neuvième point : nous n'avancerons pas si nous ne mettons pas en cause la nature du produit, la façon de produire et ce que nous sommes. Nous devons mettre fin à la notion d'externalité qui fait qu'une entreprise considère que ce qu'induit sa production à l'extérieur n'est pas de son ressort, mais de celui de la collectivité.

Jean-Pierre MILESY

François, comment fait-on vivre une mutuelle qui regroupe 5 millions de personnes ?

François COLAS

Nous sommes dans un système de démocratie représentative, un système d'élection avec des délégués, un délégué représentant 2 000 sociétaires. Ce système avait sans doute besoin d'un certain renouveau et nous avons donc voté en 2011 une charte afin de tenter de rajeunir et de féminiser notre effectif de délégués. Nous nous sommes fixé un objectif de 20 % de moins de 50 ans et de 40 % de femmes dans notre conseil d'administration. Ces objectifs ne seront pas aisés à atteindre, mais nous espérons y parvenir.

Nous nous sommes également fixé un agenda mutualiste, c'est-à-dire un certain nombre de règles et d'objectifs pour faire du lien avec nos sociétaires, avec nos partenaires et les collectivités locales. Nous essayons de le faire de plus en plus sur tous les territoires, y compris les territoires plus reculés, où nous sommes peut-être moins présents physiquement. Cet agenda mutualiste vise à organiser de plus en plus de réunions comme celle-ci pour aller à la rencontre de nos sociétaires, de nos partenaires pour faire un certain nombre de débats, faire émerger les préoccupations, toujours être au plus près des besoins des citoyens en matière de logement, de santé, de mobilité, et essayer d'être au plus près du tissu associatif.

Nelly METGE, Maire adjointe de DIJON

Sur la question de la démocratie, je poserai également la question du cumul des mandats dans les associations, car nous retrouvons bien souvent les mêmes personnes dans différentes associations. Je trouve cela normal, lorsque l'on s'engage de manière militante, on est sollicité pour siéger dans différents conseils d'administration d'associations. La question se pose donc si nous voulons nous renouveler, faire entrer des jeunes et donner toute leur place aux femmes.

Je voulais également mentionner l'existence des juniors associations dont il est nécessaire de faire la promotion. Je pense que la fibre associative se développe dès le plus jeune âge.

S'agissant de l'hybridation des ressources des associations, je pense que la répartition permettant à une association de rester assez autonome doit être un tiers de subventions publiques, un tiers de financement privé et un tiers de prestations ou de service.

Dijon – Le 20 mars 2012 12 / 18



Enfin, les restrictions de budget peuvent induire de la concurrence entre structures, je pense que la solidarité entre associations doit vraiment exister. La multiplication d'associations peut générer un certain nombre de difficultés.

Dijon – Le 20 mars 2012 13 / 18



THEME N°3:

Jean-Philippe MILESY

En effet, n'y a-t-il pas eu dans les récentes évolutions une mise en concurrence systématique par les appels à projets et appels d'offres ? Cette politique soi-disant vouée à assainir les financements et définir des politiques de qualité ne crée-t-elle pas au contraire des risques de dumping et d'abaissement de la qualité ?

Jean-Pierre WORMS

La loi de 1901 n'oblige pas du tout à s'inscrire en préfecture, on n'y est contraint que lorsqu'il convient de louer un local, d'employer des personnes, de recevoir une subvention, etc. Bon nombre de personnes travaillent ensemble à la construction d'une utilité commune, d'un bien commun, sans avoir recours aux subventions, sans utiliser de local. Un certain nombre de dynamismes associatifs est totalement ignoré des statistiques.

Cela étant, au fur et à mesure que le champ d'intervention des associations se développait, le professionnalisme était une exigence du monde associatif lui-même. La mise en concurrence avec le privé au travers des appels d'offres a fait que les critères de professionnalisation du monde associatif sont devenus en partie ceux du secteur privé. On a cherché à être aussi bon que ce dernier, là où il prétendait avoir une supériorité. Tout cela a fait dévier le monde associatif de ce qui constitue sa vertu particulière, c'est-à-dire les spécificités méritoires (cf. F. BLOCH-LAINÉ), la gratuité, le don de son temps, de son attention, de son intelligence, de sa compétence pour construire avec d'autres un bien commun. C'est ce qui rend l'associatif irremplaçable.

Nous sommes en recherche de moyens de valoriser au mieux ce qui est particulier au monde associatif. Nous avons travaillé sur la VAE associative : en quoi le bénévolat développe-t-il une compétence d'écoute, de reconnaissance d'autrui, de capacité de travailler avec d'autres sans y chercher un intérêt ? Nous sommes cependant en grande difficulté pour démontrer dans notre professionnalisme qu'il est aussi bon que le privé, voire supérieur parce qu'il fait d'autres choses que le privé ne sait pas faire.

Les secteurs économique et public ne savent pas fonctionner en réseau. Il nous est indispensable d'enrichir nos structures historiques du monde associatif de tout ce dynamisme émergent des formes nouvelles d'engagement face à des inégalités ou des souffrances inacceptables, même si ce sont des formes plus éphémères, plus ciblées, moins fondées sur une vision de la société. Des mobilisations formidables se font jour et nous devons absolument les reconnaître, les écouter et leur donner le soutien de structures plus permanentes, plus solides.

Dijon – Le 20 mars 2012 14 / 18



Dominique GUIBERT

Lorsqu'un réseau demande des fonds parce qu'il ne peut fonctionner sans ressources, ce sont nos associations qui les versent en partie et je déciderai moi-même, en tant que secrétaire général, si je le donne ou non après avis de la structure politique.

Les réseaux fonctionnent avec des dons privés, essentiellement avec des personnes qui acceptent de fournir leur travail gratuitement. Il est important de le dire, nous ne pouvons pas organiser n'importe quoi, je suis comptable auprès des militants de l'organisation de la manière dont le budget est géré par le trésorier et je n'irai pas devant l'organisation en disant que nous sommes en déficit, d'autant plus que 80 % des sommes sont consacrées à des dépenses salariales.

On oppose actuellement bénévoles et militants, une partie préférant le terme « militant », l'autre le terme « bénévole ». Il existe également une tendance très présente qui ne se pose pas la question du message véhiculé, ne parlant que du temps consacré. Certaines personnes acceptent de consacrer du temps en ne se posant pas la question du message et pour certaines organisations, comme la Ligue des Droits de l'Homme, trouver des bénévoles acceptant de travailler pour nous compte tenu du message, c'est plus difficile qu'à Amnesty International qui a une vision politique totalement différente.

S'agissant de la professionnalisation et du contrôle, toute somme sans mention versée par une structure publique mérite contrôle. Il s'agit en effet d'argent public, nous devons donc être comptables auprès de la structure de cette utilisation. Deux problématiques se posent sur cette base : la professionnalisation devient extrêmement compliquée et constitue parfois une charge inacceptable pour les organisations parce que si elle n'a personne pour remplir les dossiers, ceux-ci ne passent pas. Attention, je suis pour les financements sur projet, mais si municipalités, politiques et gouvernement changent chaque année nos objectifs alors que nous avons recruté du personnel en ce sens, nous nous trouvons dans l'embarras. De plus, si les subventions ne sont signées qu'à partir de juin pour l'année en cours, comment faire pour payer les salariés de nos associations ? Je favorable à ce que toute puissance publique signe des conventions d'objectifs couvrant plusieurs années, car cela permet une certaine survie.

Je voudrais simplement vous mettre en garde sur le fait que professionnalisation, contrôle et projet ne doivent pas aboutir à une normalisation de nos activités sous peine de nous faire courir un grave danger : ne survivront que les grosses organisations gestionnaires apolitiques. Or si le milieu associatif a une liaison à avoir avec le milieu de l'économie sociale, c'est parce qu'il défend des objectifs politiques.

De la salle

J'ai travaillé dans le secteur médico-social pendant une quarantaine d'années et j'étais salarié d'une grosse association dijonnaise loi 1901, financée par un certain nombre d'organismes publics. Je rejoins beaucoup de choses qui se sont dites ce soir dans l'esprit collectif et dans l'engagement, en revanche, je suis un peu mal à l'aise par rapport à cette notion de professionnalisme. Je suis convaincu que trop de personnes, au nom de la bonne volonté dans des associations, se disent professionnelles, alors qu'elles n'ont pas de formation. Les choses se posent différemment selon la

Dijon – Le 20 mars 2012 15 / 18



mission de l'association, mais je défends vraiment les notions de formation et je crois d'ailleurs que certaines se mettent actuellement en place dans le secteur associatif.

L'engagement est très important, je pense qu'il existe un problème de temps à donner. Lorsque j'étais en activité professionnelle, je ne pouvais pas trop m'engager. J'estime que l'engagement implique plusieurs choses : effectivement une conscience politique, mais aussi une recherche du sens donné à ce que l'on fait. Nous évoquions tout à l'heure les problèmes qui peuvent exister dans la difficulté de communiquer entre associations, voire là l'intérieur des associations, je pense que se pose la question du pouvoir et nous devons nous interroger en profondeur sur notre manière de partager les responsabilités, de concevoir l'écoute, les motivations de notre engagement.

De la salle

En complément de ce qui vient d'être dit sur l'aspect engagement et professionnalisme, il est vrai que les jeunes sont peut-être moins bénévoles, mais nous vivons tout de même dans une société qui va à 100 à l'heure et notre une vie professionnelle est de plus en plus longue. Nous n'avons pas le temps d'être bénévoles. En revanche, la jeunesse est fortement militante, elle a envie de s'engager et bon nombre de personnes choisissent des formations ayant un rapport avec cet engagement. Beaucoup de jeunes souhaiteraient être salariés du milieu associatif. Je trouve que la vieille guerre entre salariés et bénévoles date, il doit y avoir dans le monde associatif du militantisme et de l'engagement, peu importe la fonction que l'on occupe. Il y aura beaucoup plus de jeunes dans le monde associatif lorsque l'on arrêtera de scinder les choses de cette manière.

Ce que vous avez dit s'agissant de la formation, Monsieur, est important. Le monde est de plus en plus complexe et c'est une hérésie de penser que créer une association est très simple. Il faut se former en tant que salarié, en tant que militant ou bénévole, mais il faut que l'association devienne professionnelle pour gagner en crédibilité dans le discours qu'elle tiendra et dans le contrepoids politique qu'elle apportera.

De la salle

Je voudrais moi aussi rebondir sur ce point. Je me pose beaucoup de questions sur la place d'un salarié dans une association, qu'attend-on vraiment de lui? Est-ce l'aspect technique, l'aspect militant, l'engagement? Peut-il être engagé au sein de sa structure ou ailleurs? J'ai beaucoup de questions par rapport à cela et je n'ai pas forcément les réponses.

Je m'interroge aussi beaucoup sur la place des usagers : comment pouvons-nous les amener à s'engager à terme au sein de la structure ? Quels leviers pouvons-nous utiliser ? Sur quels freins pouvons-nous travailler ?

Je travaille au sein d'un pôle d'économie solidaire à Chalon-sur-Saône et je m'interroge lorsque je vois un porteur de projet associatif arrivant seul et désirant être salarié de son association parce que cela lui paraît plus simple que de créer une entreprise et parce qu'il est possible de recevoir des subventions publiques. La professionnalisation du monde associatif est également importante sur ce point, en tout cas dans le montage de projet et dans la redéfinition de ce qu'est une association.

Dijon – Le 20 mars 2012 16 / 18



De la salle

Vous n'avez pas parlé de l'engagement personnel qui est en train de se développer dans les systèmes d'échange locaux, d'énergie partagée, c'est-à-dire des personnes s'engageant sur des actions bien précises et ponctuelles et y mettant également des moyens financiers.

François COLAS

S'agissant de la professionnalisation, la MACIF prépare pour avril une assemblée générale de représentants de l'économie sociale qui abordera cette question sous l'angle de la montée en compétences. La professionnalisation implique effectivement un certain nombre de choses, mais il ne s'agit peut-être pas du bon terme pour un bénévole. Nos partenaires (la FONDA, la LDH, la CNL, la CLCV, l'UNIOPSS, l'UNAD, Profession Sport Loisir,) et nous réfléchirons donc à toutes ces questions au cours de la journée.

Dominique GUIBERT

En ce qui concerne l'engagement il existe effectivement une question de choix individuels tout à fait respectables.

La question de la formation est une question redoutable : comme vous l'avez dit, le temps n'est pas extensible et lorsque vous êtes militant, vous avez 12 réunions par semaine, 14 dossiers à voir, 35 coups de fil à passer et quand arrive le samedi, vous êtes pris par une manifestation. Nous devons donc inventer un autre système. Des congés de formation syndicale sont reconnus par la loi, mais les associations n'ont pas réussi à s'imposer suffisamment au législateur pour qu'il puisse exister quelque chose de ce genre.

Si l'on considère que les associations continuent à créer du lien, qu'elles sont indispensables, aussi bien pour les tâches de service public qu'elles rendent que parce qu'elles font du social, il faudra se poser cette question de la législation.

Troisième problème, que demande-t-on à un salarié qui s'engage dans une association? S'il est salarié, je lui applique le droit du travail et je n'ai pas le droit de ne pas le prendre parce qu'il n'est pas militant de la Ligue.

Jean-Philippe MILESY

En guise de conclusion et pour se projeter vers l'avenir, quels sont les enjeux des débats actuels pour les associations ?

Dominique GUIBERT

Je pense qu'il est possible d'établir trois ou quatre scénarios sur l'avenir du mouvement associatif :

Tout d'abord la disparition de ces structures face à un nombre trop important de contraintes, revoyant ainsi les personnes à leur propre sort. Considérer que la société sera mieux servie si chacun

Dijon – Le 20 mars 2012 17 / 18



se débrouille seul, c'est ce que les économistes libéraux appellent l'optimum de bonheur individuel. L'optimum de bonheur collectif est atteint lorsque chacun a obtenu son optimum de bonheur individuel. Cette conception de la société amènerait à une disparition de nos secteurs, considérés comme résiduels, avec le retour au privé. Dans le système de l'assurance cela se traduira par l'assurance privée et la sélection des risques. Le principe de l'assurance privée est de répartir le mauvais risque sur la totalité de petits risques qui rapportent et il sera donc préférable d'assurer des jeunes gens en pleine forme qui cotiseront au maximum.

Deuxième possibilité: l'intégration, c'est-à-dire transformer la totalité de ces structures en succédané du service d'État ou des collectivités, sans pouvoir d'autonomie. Cela aboutirait à imposer un modèle d'emploi qui fera que les emplois en question seront des emplois précaires ou bénévoles ou autres, sans forcément de professionnalisation et au-delà même de l'acceptable.

Troisième hypothèse : le maintien du *statu quo* et l'autonomie relative, celle que nous avons aujourd'hui, mais nous n'aurons pas avancé sur la stratégie de changement.

Quatrième scénario, le scénario souhaitable de l'autonomie, de la responsabilité, de la stratégie de développement, du dynamisme que nous avons constaté tout à l'heure, ce qui va nous imposer à nous, associations ou mutuelles, de changer bon nombre de choses, comme la manière d'aller vers des publics que nous ne touchons pas jusqu'à maintenant.

Je considère qu'il est logique qu'une association soit dirigée par des personnes actives, il convient donc de poser la question, mais ce n'est pas un idéal en tant que tel de faire que l'on supprime les vieux pour les remplacer par des jeunes. Toutes les parties de la société doivent être représentées. Il s'agit d'un objectif de changement important.

Question théorique très importante : qu'est-ce que le temps ? Le temps est avant tout une notion sociale et historique. La façon dont on l'utilise, dont on le médiatise, ce que l'on compte dépend totalement de la manière de parler du temps, de l'espace, de l'endroit où l'on se trouve et des métiers. Nous allons toujours plus vite dans un espace qui n'est pas le même, avec des références différentes et donc le temps ne se médiatise pas de la même manière. Nous devons donc faire très attention à la manière de le gérer.

François COLAS

Je vous remercie de votre présence, en espérant pouvoir continuer à vous inviter à des débats aussi riches et passionnants.

Fin.